

Admission en 4^e et 5^e année cinéma et audiovisuel

Titre exigé

Titres exigés

- Être titulaire d'un bac+3 dans une formation similaire (école de cinéma, de communication ou de journalisme)
- Être titulaire d'un bac+3 et justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le cinéma ou la télévision
- Avoir réalisé au moins un court-métrage fiction ou documentaire
- Réussir le concours d'entrée comprenant les épreuves suivantes:
 - Lettre de motivation
 - Épreuve pratique
 - Entretien
 - Le diplôme bac+5 (type licence) de l'ESAV accrédité du Ministère de l'enseignement Supérieur et en Codiplômation avec l'INSAS de Bruxelles

L'admission au cycle 4^{ème} et 5^{ème} année (type Master) cinéma filières réalisation – image – son - montage/ scripte se fait par voie de concours. Les candidatures sont ouvertes à partir du mois de janvier jusqu'au 30 juin.

Carte d'identité professionnelles (CIP)

- 1^{er} assistant réalisateur ou réalisateur
- Opérateur de prise de vue pour la filière image.
- Opérateur de prise de son pour la filière son
- Monteur et Scripte pour la filière montage scripte